

**Article 13 - Droit applicable - Langues**

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**Article 14 - Litiges**

En cas de Litiges, seul le Tribunal de Commerce d'Auxerre est compétent.